



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 août 2016

Communiqué de presse

**Versement du solde des aides bovines 2015 :
« aide au développement et au maintien du cheptel allaitant »
et « prime à l'abattage »**

Après l'enregistrement des dossiers suite aux différentes campagnes de demande d'aides bovines, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) précise que le versement du solde pour l'année 2015 de l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) et de la prime à l'abattage des bovins (PAB) sera effectué à partir du 16 août 2016. Le paiement du complément « veaux », en préparation, doit intervenir prochainement.

L'ADMCA est une aide directe accordée aux éleveurs. L'éleveur détenant sur son exploitation des vaches allaitantes peut bénéficier à sa demande de l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA). Il s'agit de développer le cheptel présent dans chacun des DOM. L'aide a été conçue de manière à favoriser les petits élevages par rapport aux élevages de plus de 80 vaches. Cette considération explique le seuil de 80 vaches défini pour le calcul de l'aide.

La PAB est une aide directe accordée aux éleveurs. L'éleveur détenant sur son exploitation des bovins peut bénéficier à sa demande de la prime à l'abattage (PAB).

En Martinique, ces versements concerneront plus de 450 éleveurs pour un montant total de près de 550 000 €

Contact Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) : Madame Jocelyne OPTALY Téléphone : 05 96 71 21 01

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr 1/1